



ESPACE JEUNES DE MEYMAC

Projet Pédagogique

Juillet 2021

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4	Positionnement de l'animateur.....	12
CONTEXTE.....	5	15-17 ans.....	13
Population.....	5	Positionnement de l'animateur.....	13
Structures jeunesse.....	5	Les adolescents meymacois.....	13
Animation périscolaire/extrascolaire.....	5	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	14
L'Espace Jeunes.....	6	Objectif général : favoriser l'accueil de tous.....	14
LES LOCAUX.....	9	Objectif général : accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire.....	14
Salle d'accueil.....	9	Objectif général : accompagner les jeunes dans le développement de leur personnalité.....	15
Salle d'activités.....	9	Objectif général : faire de l'Espace jeunes un espace démocratique et citoyen.....	15
Salle informatique.....	9	Fonctionnement.....	16
Salle de détente.....	10	Fiche signalétique.....	16
Bureau.....	10	Modalités d'inscription.....	16
Les sanitaires.....	10	Cotisation annuelle.....	16
Les annexes.....	10	Accès à la structure.....	16
Rampe de skateboard.....	10	La période scolaire.....	17
Atelier.....	10	Mercredi après-midi.....	17
LE PUBLIC ADOLESCENT.....	11	Les vacances.....	17
10-11 ans.....	11	Programme d'activités.....	17
Positionnement de l'animateur.....	12	Participation financière.....	18
12-14 ans.....	12	Les camps et séjours.....	18
		Déplacements.....	19

Traitements médicaux	19	Pendant les vacances.....	24
Alimentation	19	À la fin des vacances.....	24
Entretien des locaux	19	L'accueil des stagiaires	25
Laïcité et pratiques culturelles	20	Les stagiaires BAFA	25
Animateurs et laïcité.....	20	Déroulement du stage.....	25
Alcool et tabac	20	Premier entretien	26
Téléphones portables	21	Première partie du stage	26
La rampe de skateboard	21	Entretien de mi-parcours.....	26
Communication	21	Deuxième partie du stage.....	26
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	22	Bilan du stage	26
Le rôle du directeur	22	Les autres stagiaires	26
Le rôle des animateurs.....	22	ÉVALUATION DU PROJET	27
L'assistant sanitaire.....	22	Annexes	28
L'assistant alimentaire	23	Annexe 1 : règlement intérieur	28
La place des jeunes	23	Annexe 2 : Grille d'évaluation des stagiaires BAFA.....	30
La place des parents	23	Annexe 3 : grille d'évaluation de l'action pédagogique	31
Recrutement des animateurs saisonniers.....	23	Annexe 4 : protocole sanitaire.....	33
Temps de travail	23		
Fonctionnement de l'équipe pédagogique.....	24		
Avant les vacances	24		

INTRODUCTION

L'action des Accueils Collectifs de Mineurs s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école, la famille et le milieu associatif. L'une des missions fondamentales du directeur d'un ACM est la rédaction, en collaboration avec son équipe pédagogique, d'un projet pédagogique dans lequel il va énoncer les objectifs qu'il souhaite donner à sa structure et les moyens qu'il va utiliser pour mettre en œuvre le projet éducatif de l'organisateur – dans notre cas, la Ville de Meymac.

Outre les objectifs généraux, le projet pédagogique détermine le fonctionnement au quotidien de la structure, et compose également un cadre de travail à l'intérieur duquel l'équipe pédagogique va pouvoir développer des actions cohérentes. Il s'agit donc avant tout d'un outil de travail, un document de référence permettant à chacun de développer ses propres actions et projets en allant dans le même sens que le reste de l'équipe.

C'est aussi un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les jeunes et les familles. En fixant des objectifs et un fonctionnement clairs, il permet à chacun d'adhérer au projet commun en toute connaissance de cause.

Le présent document constitue une révision du précédent projet pédagogique mis en place à partir de septembre 2019. La ligne générale reste la même : offrir aux adolescents meymacois un cadre d'épanouissement et d'acquisition de l'autonomie, répondant aux attentes des besoins des jeunes aussi bien que des familles.

ANIMATION : nom féminin (du latin *animatio*). 1 - Action de mettre de la vivacité, de l'entrain dans quelque chose : *Mettre un peu d'animation dans un dîner*. 2 - Chaleur, ardeur, fougues mises dans une action, une expression, un comportement : *Discuter avec animation*. 3 - Mouvement, grande activité au sein d'un groupe, dans un lieu : *L'animation des rues de Paris à 6 heures du soir*. 4 - Action d'animer un groupe, un débat, une émission, un service commercial, etc. 5 - Ensemble des moyens et méthodes mis en œuvre pour faire participer activement les membres d'une collectivité à la vie du groupe.¹

¹ www.larousse.fr

CONTEXTE

Situé au nord-est du département de la Corrèze, Meymac fait partie de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté, qui regroupe 71 communes différentes et une population de 34 000 habitants sur un territoire d'un peu plus de 1815 km². Cela en fait la quatrième communauté de communes de France par la superficie.

La commune de Meymac elle-même compte un peu moins de 2500 habitants (2411 au dernier recensement de 2016²) pour une superficie de plus de 87 km². Meymac est le bureau centralisateur du canton du Plateau de Millevaches, qui rassemble 71 communes de Haute-Corrèze réparties entre trois communautés de communes : Haute-Corrèze Communauté, Vézère-Monédières-Millesources et Ventadour-Egletons-Monédières.

Population

Comme bien des communes rurales françaises, Meymac a connu une importante baisse de population au cours du XXe siècle, passant de 3964 habitants en 1896 à 2465 habitants en 1954. Toutefois, cette population s'est ensuite stabilisée, puisqu'elle a oscillé entre 2400 et 2650 habitants jusqu'au dernier recensement de 2016, qui faisait état d'une population de 2411 habitants.

D'après l'INSEE, les jeunes de 0 à 14 ans composaient en 2016 15% de la population meymacoise, tandis que les 15-29 ans représentaient près de 20%. On arrive donc à une population de moins de 30 ans de 30%.

Structures jeunesse

Meymac accueille plusieurs établissements scolaires :

- Une école maternelle
- Une école élémentaire
- Un collège d'enseignement général (de la sixième à la troisième)
- L'EREA, un lycée d'enseignement adapté, accueillant des jeunes non meymacois de 14 à 18 ans.
- Un lycée forestier (appartenant à l'EPLEFPA de Haute-Corrèze) qui accueille de nombreux jeunes de plus de 14 ans dont une large majorité n'est pas originaire de Meymac.
- On mentionnera également « l'îlot des minots », une maison des assistantes maternelles accueillant les mineurs de 10 semaines à 6 ans.

Animation périscolaire/extrascolaire

La Ville de Meymac dispose de deux structures consacrées à l'animation jeunesse :

- Le Centre de Loisirs pour les mineurs de 3-11 ans
- L'Espace Jeunes pour les mineurs de 11-17 ans

Ces deux structures sont les antennes d'un même accueil multisites mais fonctionnent de façon autonome.

² Site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-19136>

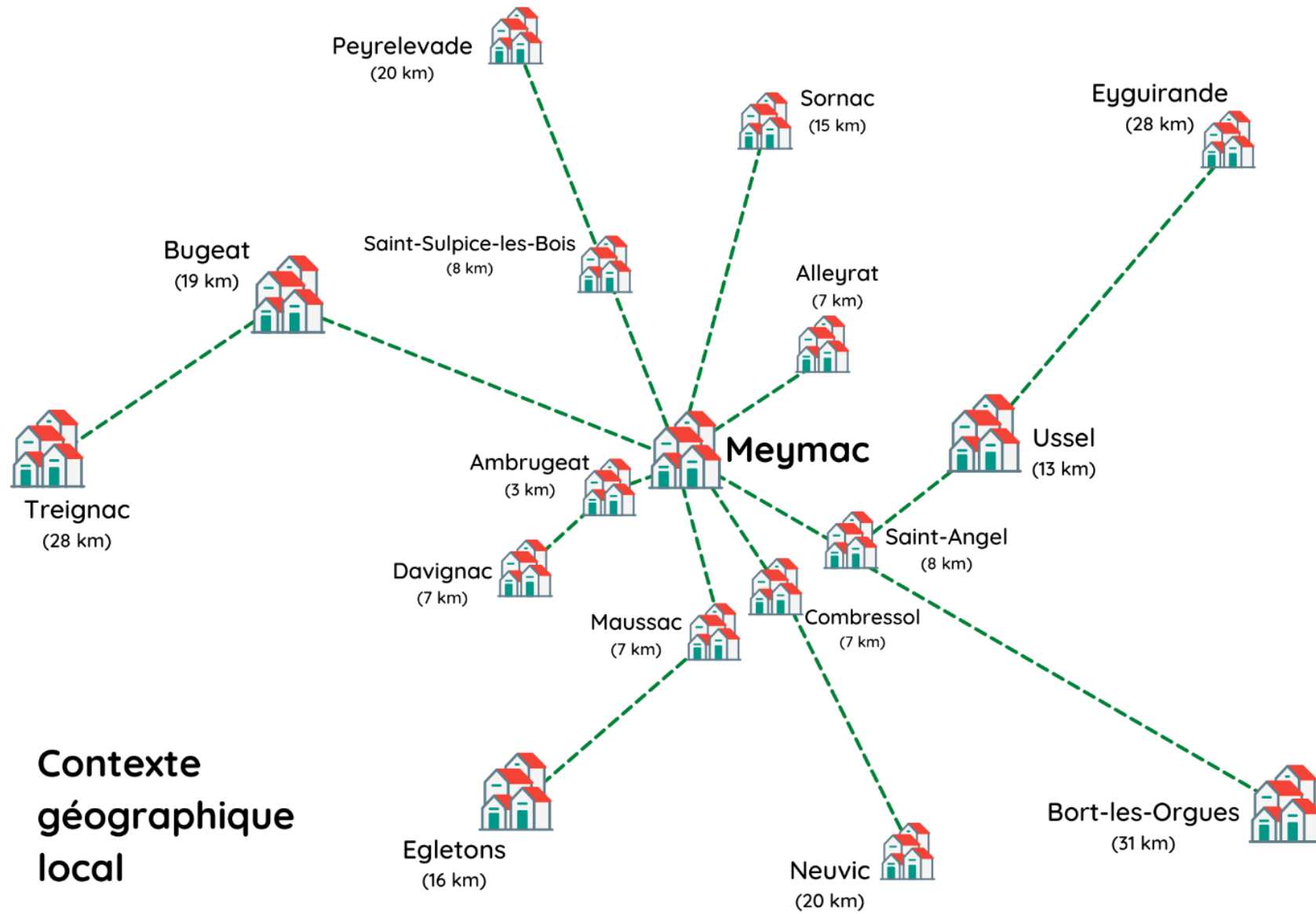
L'Espace Jeunes

Ouvert en 2014, l'Espace jeunes est né de la volonté de la municipalité meymacoise d'offrir aux adolescents du territoire une structure adaptée à leurs besoins. Jusqu'alors en effet, l'accueil de loisirs n'accueillait les enfants que de 3 à 11 ans, et les collégiens ne disposaient d'aucune structure dédiée.

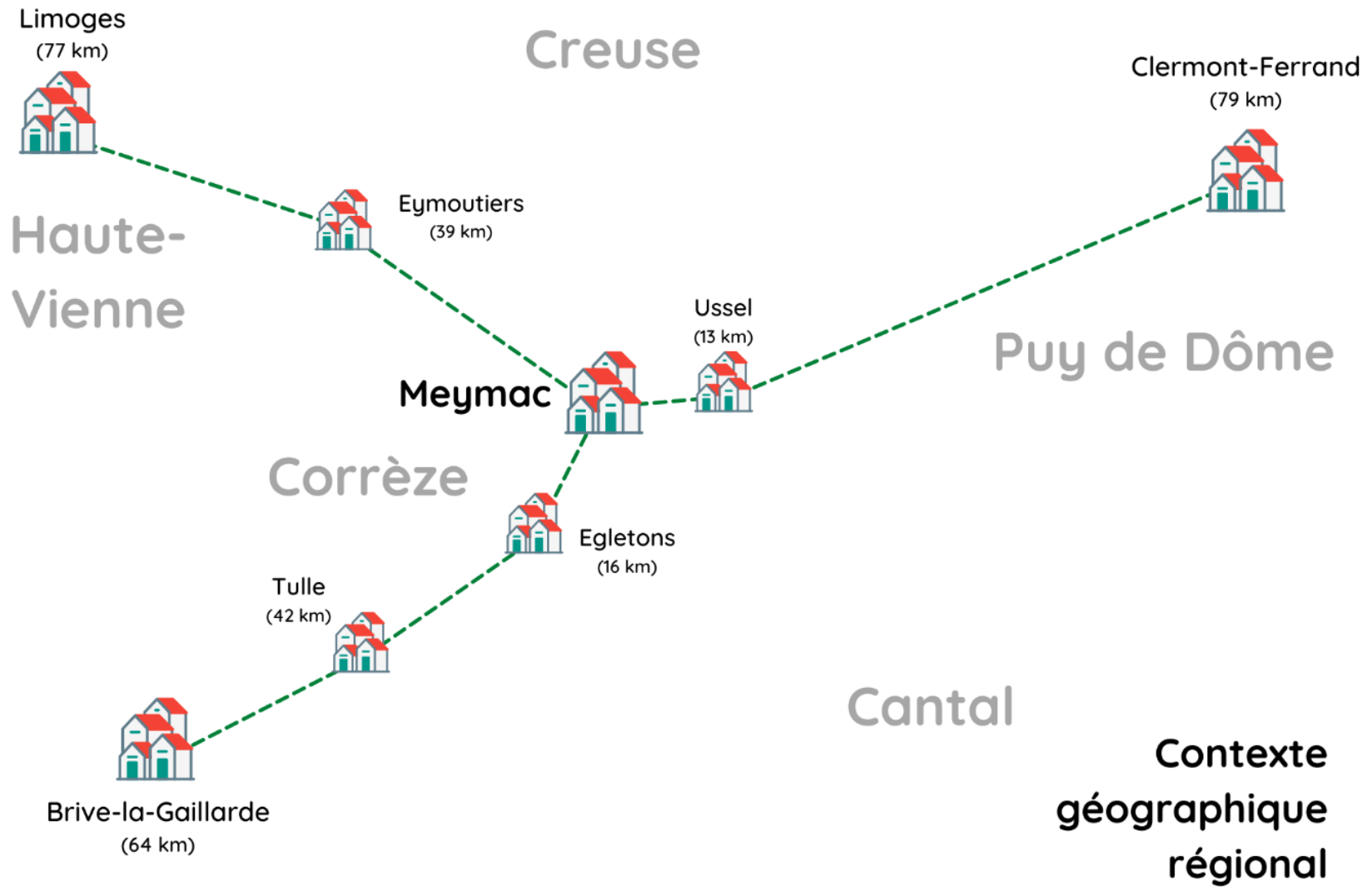
En rejoignant Haute-Corrèze Communauté, la Ville de Meymac a choisi de conserver au niveau municipal la compétence animation. Les ACM de Meymac ne dépendent donc pas de la communauté de communes.

En revanche, l'Espace Jeunes travaille en étroite collaboration avec les autres structures ados du territoire, y compris les Espaces Jeunes qui dépendent de Haute-Corrèze Communauté.





Contexte géographique local



Contexte géographique régional

LES LOCAUX

L'Espace Jeunes de Meymac est situé 54 avenue Limousine, dans l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers, dont les locaux ont bénéficié d'une entière réfection.

Cette structure se divise en cinq grands espaces :

Salle d'accueil

43 m²



La salle d'accueil se divise en plusieurs espaces :

- Un hall d'accueil
- Un espace cuisine avec bar

- Un espace "activités calmes" faisant également office d'espace de réunion et de restauration occasionnelle
- Un coin lecture et jeux
- Un espace information jeunesse avec point cyber

Salle d'activités

57 m²



Cette salle est dédiée aux activités autonomes : babyfoot, tennis de table, fléchettes, activités manuelles, jeux vidéo... Elle accueille également les placards destinés au matériel sportif, d'activités manuelles et de cuisine.

Salle informatique

20 m²



Cette salle accueille trois postes informatiques avec accès Internet.

Salle de détente

25 m²



Cette salle propose un billard, des jeux de société et un "espace détente" (canapé et fauteuils).

Bureau

23 m²



C'est un espace de travail, mais aussi de rencontre et de discussion. Sa porte est toujours ouverte aux jeunes et aux familles souhaitant évoquer les projets, les problèmes rencontrés ou simplement bavarder.

Les sanitaires

L'Espace Jeunes dispose de deux espaces sanitaires :

- Un bloc sanitaire avec toilettes filles et garçons
- Un bloc sanitaire avec accès pour personnes à mobilité réduite

Les annexes

Deux garages de l'ancienne caserne de pompiers ont été reconvertis :

Rampe de skateboard



La rampe de skateboard est cogérée par l'Espace Jeunes et l'association HCSB.

Atelier



Cet ancien garage a d'abord servi de « remise » à matériel. Il est en cours d'aménagement et doit devenir un atelier / espace de bricolage.

LE PUBLIC ADOLESCENT

“L’OMS considère que l’adolescence est la période de croissance et de développement humain qui se situe entre l’enfance et l’âge adulte, entre les âges de 10 et 19 ans. Elle représente une période de transition critique dans la vie et se caractérise par un rythme important de croissance et de changements qui n’est supérieur que pendant la petite enfance. Les processus biologiques conditionnent de nombreux aspects de cette croissance et de ce développement, l’apparition de la puberté marquant le passage de l’enfance à l’adolescence. [...]”

L’adolescence est une période de préparation à l’âge adulte au cours de laquelle ont lieu des étapes clés du développement. En dehors de la maturation physique et sexuelle, il s’agit par exemple de l’acquisition de l’indépendance sociale et économique, du développement de l’identité, de l’acquisition des compétences nécessaires pour remplir son rôle d’adulte et établir des relations d’adulte, et de la capacité de raisonnement abstrait. Si l’adolescence est un moment de croissance et de potentiel exceptionnel, c’est également un moment où les risques sont importants et au cours duquel le contexte social peut exercer une influence déterminante. [...]

Les adolescents se distinguent à la fois des jeunes enfants et des adultes. En particulier, ils ne sont pas entièrement capables de comprendre des concepts complexes ou les relations entre un comportement et ses conséquences, ou bien encore le degré de maîtrise qu’ils ont ou peuvent

avoir sur la prise de décisions en matière de santé, y compris s’agissant du comportement sexuel. [...]

Les adolescents dépendent de leur famille, de leur communauté, de leur école, des services de santé et de leur lieu de travail pour apprendre toute une série de compétences importantes qui peuvent les aider à faire face aux pressions qu’ils subissent et à réussir le passage de l’enfance à l’âge adulte. Les parents, les membres de la collectivité, les dispensateurs de services et les institutions sociales ont la responsabilité à la fois de promouvoir le développement et l’adaptation des adolescents et d’intervenir efficacement lorsque des problèmes se posent.”³

L’Espace Jeunes peut accueillir les enfants de la sixième à dix-sept ans, ce qui couvre trois grandes périodes de leur évolution.

10-11 ans

C’est l’âge auquel de nombreux enfants meymacois font leur première expérience de l’Espace Jeunes. Un peu trop grands pour rester chez les “petits”, pas assez mûrs pour être pleinement à l’aise avec les grands, c’est un âge important dans leur développement, qui va conditionner en partie la façon dont ils vont vivre leur adolescence.

³ Site de l’Organisation Mondiale de la Santé,
https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/dev/fr/

Quelques caractéristiques de cette tranche d'âge :

- Les enfants de cet âge sont “bien dans leur peau”, leurs préoccupations sont encore assez simples.
- Ils sont pleins de vie et d'une grande résistance physique.
- Ils apprécient la vie de groupe et les activités collectives, ils aiment discuter avec les enfants de leur âge.
- Ils développent leur créativité dans tous les domaines, et ont besoin d'expérimenter.
- Ils prennent les activités ludiques et sportives très au sérieux, la compétition est un moyen de s'affirmer et de se positionner au sein du groupe.
- Ils oscillent entre le besoin de sécurité et le besoin d'autonomie.
- Ils ont un sens exacerbé de la justice et du respect des règles.
- C'est à cet âge qu'ils commencent à développer des références externes fortes : stars de la télévision et du cinéma, de la musique, du sport, d'Internet.

Positionnement de l'animateur

- L'animateur doit être particulièrement présent et disponible, et accompagner les jeunes dans leur prise en main de la structure
- Il doit veiller à respecter le rythme des enfants en alternant les activités à forte et à faible dépenses physiques.
- Il veille à prendre en compte la parole des enfants et favorise leur participation active aux activités.
- Il encourage les enfants à prendre des initiatives et des responsabilités.

12-14 ans

C'est la tranche d'âge la plus nombreuse à l'Espace Jeunes. Il s'agit là encore d'une période cruciale dans leur développement et c'est probablement celle où les changements physiques et psychologiques sont les plus importants.

Quelques caractéristiques de cette tranche d'âge :

- Les enfants de cet âge connaissent de profondes modifications morphologiques, selon un rythme qui varie fortement d'un individu à l'autre. Cela peut entraîner un sentiment de mal-être et une fracturation du groupe, et l'apparition d'un décalage toujours croissant entre les filles et les garçons.
- Ils se préoccupent beaucoup de leur image et de la façon dont ils sont perçus par les autres. Ils sont fortement influencés par les avis et les comportements des autres jeunes.
- Ils aiment tester leurs limites et celles des autres.
- Ils aiment se fixer des objectifs communs et participer à des projets.
- Ils aiment discuter et argumenter, et développent une pensée plus abstraite.
- Ils commencent à s'intéresser à l'actualité et au monde qui les entoure.

Positionnement de l'animateur

- L'animateur doit veiller à proposer en alternance des activités à faible et forte dépenses physiques.
- Il doit veiller à accorder suffisamment de temps de parole aux enfants et favoriser leur participation active.
- Il doit laisser les enfants prendre des initiatives et leur confier des responsabilités.

15-17 ans

C'est à cet âge que les adolescents commencent à réduire leur fréquentation de l'Espace Jeunes, pour plusieurs raisons :

- Ils poursuivent leurs études en dehors de Meymac et sont moins présents au quotidien sur la commune.
- Ils acquièrent une plus grande autonomie au sein de leur famille.
- Ils se sentent "poussés vers la sortie" par les plus jeunes.

Quelques caractéristiques de cette tranche d'âge :

- Les adolescents vivent des bouleversements pubertaires, à un rythme variable.
- Ils doivent apprivoiser leur nouvelle image et leur identité sexuée.
- Leurs rythmes biologiques (alimentation, sommeil) sont perturbés.
- Ils font à la fois montre d'un grand dynamisme et d'une fatigabilité accentuée (d'origine biologique).
- Ils développent leur personnalité en opposition aux figures d'autorité, et recherchent de nouveaux repères, des modèles et des idéaux.
- Les amitiés deviennent plus profondes, premières relations amoureuses.
- Les adolescents s'interrogent beaucoup sur eux-mêmes et sur le monde qui les entoure.
- Ils développent un grand esprit de contradiction et ont besoin de confronter leurs idées avec d'autres (en particulier celles des adultes).
- Ils développent une envie de tout tester par eux-mêmes.

Positionnement de l'animateur

- L'animateur est l'un des modèles de l'adolescent, et il doit prendre en compte cet aspect dans sa relation au jeune, en conservant une certaine distance et en basant sa relation sur la confiance et le respect plutôt qu'une fausse complicité. Il doit adopter une attitude constante qui rassurera les jeunes.
- Les adolescents ont un besoin essentiel de limites et d'un cadre dans lequel évoluer, et c'est à l'animateur de les lui fournir.

Les adolescents meymacois

Les jeunes meymacois ne diffèrent guère des autres adolescents de leur âge partout en France et en Europe. L'accès aux médias, aux réseaux sociaux fait qu'ils partagent les mêmes références culturelles, les mêmes craintes, les mêmes aspirations... On peut toutefois relever quelques particularités dans le public adolescent meymacois :

- Les rapports entre le public adolescent et la population générale sont assez positifs. Contrairement à bien des communes, Meymac ne semble pas souffrir de "tensions sociales" venant détériorer le lien générationnel.
- Meymac n'étant pas doté d'un lycée, les jeunes entrant en seconde se dirigent pour la plupart vers les établissements d'Ussel ou d'Egletons. A partir de 15 ans, les jeunes sont donc nettement moins présents au quotidien sur la commune.
- Meymac étant une commune rurale d'une superficie considérable, la mobilité reste le principal frein à l'autonomie des jeunes, aussi bien pour accéder aux activités du territoire étendu, que (dans le cas des adolescents résidant dans des communes voisines) pour profiter de l'offre meymacoise.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Dans son projet éducatif publié en 2017, la municipalité meymacoise a relevé trois valeurs générales dont elle souhaitait faire la fondation de son action auprès de la jeunesse :

- **Le respect**
- **La démocratie**
- **L'ouverture**

C'est à partir de ces trois intentions éducatives, et en prenant en considération les particularités du public adolescent fréquentant la structure, que les objectifs pédagogiques présentés ici ont été fixés.

Chacun de ces objectifs généraux est développé en un faisceau d'objectifs opérationnels, ainsi que quelques-uns de moyens envisagés pour les atteindre.

Les objectifs généraux et opérationnels permettent d'assurer la cohérence avec le projet éducatif de la ville de Meymac et constituent le cadre d'action général dans lequel les activités et projets de l'Espace Jeunes seront développés

Objectif général : favoriser l'accueil de tous

- **Favoriser l'intégration des nouveaux dans la structure**
 - Proposer une visite guidée à chaque nouveau et à sa famille en expliquant le fonctionnement de la structure
 - Permettre à chaque jeune de se projeter dans la structure en l'interrogeant sur ses loisirs, ses centres d'intérêts et ses aspirations

- Mettre en place des ateliers réguliers à destination des plus jeunes (mercredis)
- **Fonder et entretenir une relation de confiance mutuelle avec les jeunes et les familles**
 - Proposer des temps d'échange informels avec les familles sur la vie quotidienne de la structure et ses actions en cours ou à venir
 - Mettre en place une communication régulière avec les familles (lettre d'information)
 - Mener des enquêtes de satisfaction régulières auprès des jeunes et des familles
- **Entretenir/renouer le lien avec les 15-17 ans**
 - Proposer des rencontres adaptées aux contraintes de ce public
 - Inciter le public à se réinvestir dans les projets de la structure par une approche adaptée
 - Développer des rendez-vous réguliers sur les plages horaires où les 15-17 sont disponibles (samedis)
- **Développer l'implication du public féminin**
 - Impliquer les filles dans le développement des projets
 - Proposer des activités fédératrices pour le public féminin

Objectif général : accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire

- **Faciliter la mobilité du public adolescent**
 - Proposer régulièrement des "sorties" extérieures visant à explorer le territoire local et régional
- **Impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire**
 - Intégrer au programme d'animation les activités proposées par d'autres structures locales ou régionales

- Faire intervenir les acteurs de la vie locale (services territoriaux, commerçants locaux, associations...) dans la vie de l'espace Jeunes
- Établir des liens/partenariats entre l'Espace jeunes et les associations locales
- **Favoriser les rencontres avec les autres jeunes du territoire**
 - Développer les échanges et les rencontres avec les autres structures ados de la région, et notamment les Espaces Jeunes de Haute-Corrèze
 - Mise en place de projets communs avec les autres Espaces Jeunes du réseau de Haute-Corrèze

Objectif général : accompagner les jeunes dans le développement de leur personnalité

- **Offrir aux jeunes un cadre sécurisant indépendant du milieu scolaire ou familial**
 - Positionner l'Espace Jeunes comme un "troisième lieu" possédant une identité et un fonctionnement indépendants
 - Assurer une présence physique rassurante auprès des plus jeunes
- **Accompagner les jeunes dans leurs initiatives et leur permettre d'exprimer leurs choix et leurs aspirations**
 - Mise en place et alimentation d'un "mur des projets"
 - Identifier et mettre en valeurs les compétences des jeunes, et les intégrer aux activités proposées
 - Mise en relation avec les partenaires susceptibles d'accompagner les jeunes dans leurs projets
 - Alimenter une "cagnotte" permettant aux jeunes d'autofinancer certaines actions

- **Offrir aux jeunes l'accès le plus large possible aux activités sportives, culturelles et de loisirs**
 - Donner accès à l'offre culturelle locale (cinéma, Centre d'art contemporain, musée Marius Valeilles, programmation culturelle municipale...)
 - Offrir une ouverture sur les manifestations culturelles et sportives régionales

Objectif général : faire de l'Espace jeunes un espace démocratique et citoyen

- **Impliquer les jeunes dans la vie quotidienne de la structure**
 - Participation de chacun aux différentes tâches
 - Autogestion du goûter, de l'accès à la rampe de skateboard, des jeux de société...
 - Implication des jeunes dans la préparation des activités
- **Impliquer les jeunes dans l'élaboration du programme d'activités**
 - Mise en place de temps de concertation informels (goûters)
 - Impliquer les jeunes dans le montage des projets de la structure
 - Sondage régulier sur l'intérêt pour les activités proposées
- **Sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable**
 - Mise en place d'activités autour de la nature et de l'écologie
 - Intégrer les notions de recyclage et de surcyclage dans les activités
 - Favoriser les achats locaux, en circuit court
 - Mise en place d'un tri sélectif et implication des jeunes dans la démarche

FONCTIONNEMENT

L'accueil multisites de Meymac, dont l'Espace Jeunes est une antenne, est déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) sous le numéro d'habilitation 0190070CLO00117.

Fiche signalétique

L'organisateur	La structure
Mairie de Meymac Place de l'Hôtel de Ville 19250 Meymac Téléphone : 05.55.46,19,90 E-mail : accueil@meymac.fr	Espace Jeunes 54 avenue Limousine 19250 Meymac Téléphone : 05.55.96.78.58 / 06.32.95.74.79 E-mail : espace.jeunes@meymac.fr Réseaux sociaux : Facebook, Instagram Site web : www.meymac.fr/enfance-jeunesse/espace-jeunes

Modalités d'inscription

Pour pouvoir s'inscrire à l'Espace Jeunes, un adolescent doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Avoir entre 12 et 17 ans révolus, *ou*
- Avoir 11 ans et être inscrit au collège

Inscriptions estivales. Les jeunes sur le point de passer en sixième peuvent également s'inscrire dès le mois de juillet précédant leur entrée au collège. Cette inscription sera précédée d'un entretien entre les représentants légaux du jeune et le directeur de la structure. Le but de cet entretien est de s'assurer que le mode de fonctionnement de l'Espace Jeunes

correspond bien aux attentes de la famille et du jeune. Une fois validée, cette première inscription sera valable de début juillet de l'année en cours à fin août de l'année suivante.

Cotisation annuelle

L'inscription est soumise au règlement d'une cotisation annuelle de :

- 15 euros pour les jeunes domiciliés à Meymac
- 18 euros pour les jeunes hors Meymac

Ce règlement peut se faire en numéraire, ou en chèque **à l'ordre du Trésor Public**.

Tout règlement fera l'objet de l'établissement d'une quittance. Sur demande, il est également possible d'établir une facture complète.

Accès à la structure

Dès lors que leur dossier d'inscription est complet, les jeunes sont libres de fréquenter la structure au rythme qui leur convient pendant les créneaux d'ouverture. En arrivant à l'Espace Jeunes, chaque jeune doit indiquer son nom et son heure d'arrivée sur le registre de présence à sa disposition à l'accueil, et noter son heure de départ quand il quitte la structure.

La période scolaire

En période scolaire, l'Espace Jeunes est ouvert aux horaires suivants.

PERIODE SCOLAIRE					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<i>Fermé</i>	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30
	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30

Pendant cette période, l'Espace Jeunes fonctionne essentiellement en accès libre : les jeunes sont libres fréquenter la structure selon leurs envies, ils peuvent profiter du matériel mis à disposition (babyfoot, billard, jeux de société, consoles, ordinateurs...) mais aucune activité programmée ne leur est proposée (en dehors des ateliers du mercredi, ci-dessous).

Mercredi après-midi

Ateliers. Un mercredi sur deux, un atelier sera proposé en début d'après-midi aux jeunes qui souhaitent y participer : bricolage, activités manuelles, cuisine, activités physiques, ateliers nature, propositions des jeunes... le programme de ces ateliers sera établi pour chaque période entre les vacances scolaires.

Les vacances

Pendant les vacances scolaires, les horaires de base de l'Espace Jeunes sont les suivants.

VACANCES					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00	9h00	9h00	9h00	9h00	<i>Fermé</i>
18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	

Ces horaires sont toutefois sujets à modifications en fonction notamment des activités proposées (sorties extérieures, soirées, séjours...)

Le programme d'activités mentionne les horaires exacts de chaque période de vacances.

Programme d'activités

Pendant les vacances, l'Espace Jeunes propose un programme d'activités. Ce programme est élaboré à partir des suggestions et propositions des jeunes, obtenues lors de réunions informelles pendant la période scolaire précédant les vacances. Il précise le type d'activités proposées, les horaires spécifiques des sorties et soirées, et l'éventuelle participation financière. Ce programme est rendu public quinze jours avant le début des vacances, sous la forme d'un livret regroupant le planning des activités, quelques informations sur la nature des différentes activités, et des bons de réservation.

Le programme regroupe deux sortes d'activités :

- Les **activités programmées** sont des activités fixées à l'avance, au moment de la préparation du programme, après concertation avec les jeunes. Il s'agit notamment des sorties à la journée.
- Les **activités au choix** sont des plages horaires durant lesquelles les jeunes présents sur la structure peuvent décider collectivement de ce qu'ils veulent faire, ou choisir parmi les propositions des animateurs.

Le programme d'activités complet est disponible à l'accueil de l'Espace Jeunes. Un résumé du programme est également publié sur le site Internet⁴ et le compte Facebook de l'Espace Jeunes.

Participation financière

La fréquentation de l'Espace Jeunes pendant les vacances scolaire est comprise dans la cotisation annuelle. Toutefois, dans le cas d'activités nécessitant l'achat de matériel ou faisant appel à des prestataires extérieurs, une participation financière supplémentaire sera demandée. Le livret d'activités précise la participation financière associée à chaque activité, et fournit des coupon de réservation à communiquer au directeur de la structure.

Une facture sera communiquée à la famille à la fin de chaque période, soit :

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Juillet
- Août
- Vacances d'automne

Les éventuelles activités payantes organisées pendant la période scolaires seront reportées sur la facture des vacances suivantes.

Cette participation peut être réglée auprès du directeur de l'Espace Jeunes en numéraire ou en chèque à l'ordre du Trésor Public. Ce paiement fera l'objet de l'édition d'un reçu récapitulatif.

Annulation d'inscription. Les jeunes et les familles souhaitant annuler une inscription à une activité pourront le faire avant la date limite d'inscription. Si la participation financière a déjà été encaissée, elle sera versée au crédit de la famille et pourra servir à régler la participation à une future activité.

Les absences non justifiées ne donneront pas lieu à un remboursement ou à un report de crédit.

Les camps et séjours

Parmi toutes les activités proposées par l'Espace Jeunes aux adolescents meymacois, les bivouacs, camps et autres séjours figurent certainement parmi les plus populaires. Ils constituent donc l'une des priorités lors de l'élaboration du programme des vacances (notamment les vacances d'été), et constituent un support majeur dans le développement des objectifs pédagogiques de la structure.

Les **mini-camps** sont des séjours de quatre nuits maximum, sur le même site ou en itinérance. Ils font l'objet d'un projet d'animation annexe au projet pédagogique de la structure. On y privilégiera l'autogestion des jeunes. Ils peuvent se faire sous tente (bivouacs) ou en hébergement classique.

Les **séjours de vacances** sont des projets de vacances pouvant dépasser quatre nuitées. Ils font l'objet d'une déclaration indépendante aux services de Jeunes et Sports, et disposent de leur propre projet pédagogique, indépendant de celui de la structure. Ce sont des « colos ».

⁴ <https://www.meymac.fr/enfance-jeunesse/espace-jeunes>

Déplacements

Autonomie de déplacement des jeunes. Dans le cadre des activités proposées par L'Espace Jeunes, les jeunes sont amenés à se déplacer seuls ou en petits groupes dans la ville de Meymac ou dans d'autres lieux raisonnablement sécurisés (bases de loisirs, parcs d'attraction...)

Déplacements en minibus. La Ville de Meymac dispose de deux minibus de 9 places que l'Espace jeunes peut réserver pour ses déplacements dans le cadre des activités proposées aux jeunes.

Les animateurs ont la responsabilité des jeunes et doivent respecter le code de la route. En cas de contravention, le paiement incombera à l'animateur fautif. Pour pouvoir conduire ces véhicules, les animateurs devront être titulaire d'un permis B.

Traitements médicaux

En cas de pathologie nécessitant la prise de médicaments sur le temps de présence des enfants à l'Espace Jeunes, la famille veillera à fournir au directeur ou à l'assistant sanitaire les médicaments et l'ordonnance correspondante.

Aucun médicament ne pourra être donné à un jeune sans ordonnance.

Alimentation

L'Espace jeunes n'est pas en mesure de proposer un service de restauration traditionnel (cantine).

Permanence repas. Pendant les vacances scolaires, la structure propose cependant une « permanence repas » de 12h00 à 13h00. Encadrée par un animateur de service, cette permanence permet aux jeunes qui n'ont pas le temps ou la possibilité de rentrer déjeuner chez eux de déjeuner sur place, en apportant leur repas. Il peut s'agir d'un repas froid ou de plats à

réchauffer (un micro-ondes, un four électrique et des plaques de cuisson sont à la disposition des jeunes).

Activités « repas ». Pendant les vacances ainsi que ponctuellement au cours de l'année scolaire, l'Espace Jeunes organise des activités autour de repas préparés par les jeunes. Tous les produits frais utilisés pour la confection des repas seront achetés le jour même si possible. Les animateurs veilleront au respect des règles d'hygiène et de traçabilité lors de l'élaboration des plats (tenue d'un registre de traçabilité).

Les pique-niques des jeunes. Lors des sorties à la journée, les jeunes apportent généralement leur pique-nique personnel. Quelques recommandations s'imposent :

- Privilégiez l'eau aux boissons sucrées
- Évitez les produits instables, fragiles ou sensibles aux variations de température
- Veillez à bien mesurer les quantités, afin d'éviter les restes et le gaspillage

Entretien des locaux

L'entretien général des locaux est assuré par l'équipe d'animation, selon les besoins et un planning fixé par le directeur de la structure.

Dans le cadre des activités, les jeunes pourront être amenés à participer à l'entretien (rangement du goûter, nettoyage après une activité salissante...)

Laïcité et pratiques culturelles

Selon la charte de la laïcité dans les services publics « *les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Les usagers des services publics doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme*⁵. »

Dans le cadre de l'Espace Jeunes, cela signifie que les jeunes inscrits ont le droit de pratiquer leur culte tant que cela n'entrave pas les activités proposées, que cela ne nuit pas au bon fonctionnement de la structure et que cela ne met pas en péril la santé et la sécurité du jeune concerné et des autres usagers.

Dans le cas de pratiques en contradiction évidente avec les activités proposées (activités physiques intenses et jeûne prolongé, par exemple), le directeur tentera de régler la situation par le dialogue, mais pourra refuser l'inscription d'un jeune à une activité s'il estime que ce dernier court un risque réel.

Animateurs et laïcité

« Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur

*dignité. Il appartient à tout chef de service de veiller au respect de ces principes dans les services placés sous son autorité. Tout chef de service peut préciser les principes déontologiques applicables aux agents placés sous son autorité, en les adaptant aux missions du service.*⁶ »

Étant engagés par la Ville de Meymac, les animateurs travaillant à l'Espace Jeunes sont soumis aux mêmes règles au regard de la laïcité que les fonctionnaires. Il sont donc tenus à un devoir de neutralité et ne peuvent refuser d'accomplir certaines des tâches qui leur incombent pour des raisons religieuses. Tout prosélytisme religieux, politique ou moral envers les jeunes ou les collègues est également prohibé.

Alcool et tabac

La consommation d'alcool et de tabac (y compris le vapotage) est **interdite** à l'Espace Jeunes ainsi que pendant toute activité organisée par l'Espace Jeunes.

Les animateurs désirant fumer devront le faire sur leur temps de pause, à l'écart des jeunes.

⁵ Charte de la laïcité dans les services publics, https://www.fonctionpublique.gouv.fr/files/files/statut_et_remunerations/laicite/Charte_laicite_services_publics.pdf

⁶ Article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires modifié par la loi du 20 avril 2016

Téléphones portables

L'usage du téléphone portable est autorisé à l'Espace Jeunes, dans la mesure où cet usage n'entrave pas le bon déroulement des activités proposées. Ces objets demeurent cependant sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.

Un règlement limitant l'usage des téléphones pourra être ponctuellement mis en place lors de certaines activités, notamment pendant les séjours et mini-camps.

La rampe de skateboard

L'Espace Jeunes dispose d'une rampe de skateboard en intérieur gérée en partenariat avec l'association HCSB. Cette rampe est accessible à tous les jeunes inscrits à l'Espace Jeunes aux horaires habituelles d'ouverture de la structure. Les jeunes désirant utiliser la rampe devront en faire la demande auprès du directeur.

En période scolaire, cette rampe est accessible aux heures et aux jours suivants :

ACCES A LA RAMPE					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<i>Fermée</i>	16h30 18h30	13h30 18h30	16h30 18h30	16h30 18h30	<i>Fermée</i> ⁷

L'utilisation de la rampe est soumise au respect des règles de sécurité (port de matériel de protection, limite du nombre d'usagers). Elle est destinée à la pratique du skateboard, de la trottinette et des rollers. Tout autre usage est interdit.

Communication

Pour communiquer avec son public, l'Espace Jeunes utilise différents médias :

- La communication papier, à travers des flyers de présentation, un programme d'activités périodique, et des affiches
- Les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Le courrier physique et électronique (lettre d'information périodique)
- La presse et les médias (quotidiens/périodiques, radio)

⁷ L'ouverture de la rampe le samedi après-midi est gérée par l'association HCSB.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

En période scolaire, l'équipe pédagogique de l'Espace Jeunes se limite au responsable de la structure, qui occupe à la fois les fonctions de directeur et d'animateur. Pendant les vacances scolaires, il est assisté par un ou plusieurs animateurs, en fonction du programme et des activités proposées.

Le rôle du directeur

Le directeur de l'Espace Jeunes a un rôle **administratif** :

- Il assure la gestion matérielle et financière de la structure.
- Il veille au respect des normes sanitaires.
- Il veille à la sécurité physique, morale et affective de l'ensemble des usagers (jeunes et animateurs).
- Il effectue le lien entre la structure et les familles, les prestataires, la mairie, les institutions et les autres partenaires.

Le directeur a également un rôle **pédagogique** :

- Il est le garant de l'application et du respect du projet pédagogique
- Il veille au bon fonctionnement du centre au quotidien.
- Il a un rôle de formateur auprès de son équipe d'animation.
- Il participe aux temps d'animation en collaboration avec son équipe d'animation.

Le rôle des animateurs

Les animateurs ont une mission **pédagogique** :

- Ils veillent à la sécurité physique, morale et affective des jeunes, en respectant notamment les rythmes individuels

- Ils proposent des animations dans le respect des valeurs et objectifs énoncés dans le projet pédagogique
- Ils accompagnent les jeunes dans leurs projets
- Ils encadrent les moments de la vie quotidienne
- Ils participent à l'entretien des locaux

L'assistant sanitaire

Pendant les périodes de vacances, le directeur nomme parmi les animateurs un assistant sanitaire, qui doit être titulaire du PSC1.

L'assistant sanitaire a, comme son nom l'indique, un rôle **sanitaire** :

- Il travaille en collaboration avec le directeur sur tout ce qui concerne la santé physique et morale des jeunes.
- Il est responsable de l'infirmierie et de la bonne tenue des trousseaux à pharmacie.
- Il est responsable du suivi sanitaire, des fiches sanitaires des jeunes et du cahier d'infirmierie.
- Il gère les traitements à administrer (sous ordonnance médicale fournie par la famille).
- Il prend connaissance des particularités médicales de jeunes fréquentant la structure et en informe si nécessaire le reste de l'équipe pédagogique.
- Il communique avec les parents sur tout ce qui concerne la santé des enfants
- Il a un rôle formateur auprès de l'équipe d'animation, notamment en ce qui concerne les soins légers (la "bobologie").

En période scolaire, c'est le directeur de l'Espace Jeunes qui occupe cette fonction.

L'assistant alimentaire

À certaines périodes, notamment lors des séjours et camps, le directeur peut nommer un assistant alimentaire, qui a un rôle **sanitaire** :

- Il est le garant du respect des normes d'hygiène lors de la préparation des repas
- Il tient à jour le registre de traçabilité alimentaire.
- Il effectue le suivi des températures
- Il veille au nettoyage et à l'entretien du matériel utilisé pendant la préparation des aliments

En dehors de ces périodes, c'est le directeur qui prend en charge cette mission.

La place des jeunes

Si l'on s'en tient à une définition stricte, l'équipe pédagogique se limite au directeur et à son équipe d'animateurs. Et pourtant, les jeunes sont au cœur de l'action pédagogique : il est donc essentiel de les considérer comme partie prenante du projet. De fait, en s'inscrivant à l'Espace Jeunes, les adolescents s'engagent dans une démarche active :

- Ils acceptent de se conformer aux règles de vie de la structure
- Ils acceptent de participer, à leur mesure, à la vie quotidienne de la structure
- Ils sont force de proposition et peuvent proposer des activités, des projets, une évolution des règles de vie...
- Ils acceptent le principe démocratique de l'Espace Jeunes et le font vivre par leur participation et leur implication

La place des parents

À l'instar des jeunes, les parents sont rarement considérés comme faisant partie de l'équipe pédagogique. C'est d'autant plus vrai avec le public

adolescent, âge auquel les parents prennent souvent des distances avec les activités de leurs enfants. Les parents demeurent toutefois le principal partenaire de la structure en matière d'éducation. En inscrivant leurs enfants à l'Espace Jeunes, les parents s'engagent eux aussi :

- Ils communiquent à l'équipe d'animation toute information utile au sujet des jeunes
- Ils informent le directeur des modifications à apporter au dossier administratif de leurs enfants (informations sanitaires, coordonnées...)
- Ils participent, dans la mesure de leurs possibilités, aux réunions d'informations concernant les projets de la structure dans lesquels leurs enfants s'impliquent.

Recrutement des animateurs saisonniers

Le recrutement des animateurs supplémentaires pour les périodes de vacances se fait sur présentation du curriculum vitae et d'une lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire. Cette candidature sera éventuellement suivie d'un entretien en présence du Maire ou de l'un de ses représentants.

Les critères de décision sont :

- La qualification : le postulant doit être titulaire du BAFA ou avoir le statut de stagiaire BAFA (voir *L'accueil des stagiaires* page 25)
- Le postulant doit être en mesure d'encadrer des groupes de jeunes de 11 à 17 ans (maturité, sens des responsabilités, aptitude à se faire respecter...)
- Être titulaire du permis B représente un atout significatif.

Temps de travail

Tous les saisonniers, qu'ils soient titulaires du BAFA, stagiaires BAFA ou non qualifiés, sont recrutés en CDD pour un certain nombre de semaines, sur une base de 35 heures par semaine. Pour les besoins du service, ce

temps de travail peut être modulé d'une semaine à l'autre en fonctions des activités proposées.

Camps et séjours. Dans le cas des camps et séjours, le temps de travail sera calculé sur la base d'un forfait journalier de 10h par jour avec nuitée.

Fonctionnement de l'équipe pédagogique

Avant les vacances

- Une fois l'équipe pédagogique constituée, le directeur communique avec elle par mail afin de demander aux animateurs des propositions d'activités basées sur leurs compétences et leurs affinités.
- Le directeur compose ensuite un programme d'activités à partir des propositions des jeunes et celles des animateurs, en cohérence avec le projet pédagogique.

- Le directeur transmet ensuite ce programme aux animateurs avec leur emploi du temps.

Pendant les vacances

- Le premier matin, une réunion de l'équipe d'animation permet de rappeler les règles communes et de veiller à la cohérence de l'équipe.
- Chaque soir, un petit bilan oral est effectué sur le déroulement de la journée, les problèmes rencontrés, les aspects du fonctionnement à améliorer.
- Chaque fois qu'il l'estimera judicieux, le directeur pourra appeler à une réunion d'équipe extraordinaire afin d'évoquer les questions et problèmes qu'il aura remarqués.

À la fin des vacances

- Le directeur établit un bilan moral et financier détaillé de la période, en se basant sur les comptes-rendus réguliers produits en réunion d'équipe.

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'Espace Jeunes peut, dans les limites fixées par la réglementation Jeunesse et Sports, intégrer des stagiaires à l'équipe d'animation.

Les stagiaires BAFA⁸

Rappel de la législation. Dans le cadre de leur formation, les stagiaires BAFA doivent effectuer un stage pratique de 14 jours minimum (en une ou plusieurs fois).

Pour rappel, la formation au BAFA a pour objectifs⁹ :

1. de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2. d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Déroulement du stage

Contrairement aux stages de découverte que les établissements scolaires peuvent proposer à leurs élèves, le stage BAFA est une mise en situation professionnelle réelle : dans les missions, prérogatives et responsabilités, rien ne distingue le stagiaire du titulaire. Cependant, cette période de travail a pour objectif de permettre au stagiaire de confronter ses acquis lors de son premier stage pratique à la réalité professionnelle. Il est donc essentiel de le guider et de l'orienter tout au long du stage afin qu'il en tire les meilleurs enseignements : c'est la mission du directeur de la structure.

⁸ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

⁹ Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs

Premier entretien

La première étape du stage pratique est un entretien privé au cours duquel le stagiaire peut expliquer au directeur ses objectifs personnels de formation, ses attentes et les compétences particulières qu'il peut mettre à profit pendant son stage. Le directeur explique ensuite au stagiaire le déroulement du stage. Il lui détaille ses attentes et lui présente la grille¹⁰ rassemblant les critères selon lesquels le stagiaire sera évalué en fin de stage.

Première partie du stage

Pendant la première partie du stage, le directeur veillera à intégrer pleinement le stagiaire en lui permettant de participer à tous les aspects de la vie du centre, qu'il s'agisse des activités proposées ou de la vie quotidienne. Cette première période aura pour objectif de permettre au stagiaire de développer une attitude professionnelle, un *savoir-être*. Elle permettra également au stagiaire de découvrir et/ou de mettre en pratique différentes activités, afin d'asseoir son *savoir-faire*.

Pendant cette période, le directeur se rendra disponible pour aider le stagiaire dans sa pratique professionnelle et répondre à ses questions. Il demandera au stagiaire de présenter une activité courte (moins de deux heures) de son choix : activité manuelle, culturelle ou physique. Le directeur évaluera le stagiaire sur l'ensemble de l'organisation de cette activité : conception, préparation, conduite de l'activité, bilan.

Entretien de mi-parcours

A mi-parcours du stage, un second entretien permettra au directeur de faire le point avec le stagiaire sur le déroulement du stage, en réfléchissant

avec lui aux points qu'il maîtrise et ceux qui restent encore à acquérir. Si sa pratique comporte des carences, le directeur les indiquera au stagiaire et lui fournira quelques pistes qui lui permettront de réajuster son comportement.

Deuxième partie du stage

C'est une partie importante, car c'est essentiellement sur son déroulement que le directeur pourra évaluer les aptitudes du stagiaires et à prendre en compte les points soulevés pendant l'entretien de mi-parcours. Pendant cette période, le directeur demandera au stagiaire d'organiser une grande activité : activité sur une demi-journée, de type grand jeu, tournoi organisé ou autre au choix du stagiaire. Là encore, le directeur assistera à l'ensemble de l'activité pour pouvoir en faire l'évaluation avec le stagiaire.

Bilan du stage

Le stage pratique se terminera par un dernier entretien durant lequel le directeur fera avec le stagiaire le point sur le déroulement du stage. Le directeur permettra au stagiaire de faire sa propre analyse du déroulement de son stage avant de lui présenter son bilan personnel. Après ce bilan général, le directeur préparera une appréciation détaillée du stage, qu'il lira au stagiaire avant de la communiquer au SDJES¹¹.

Les autres stagiaires

L'Espace Jeunes peut également accueillir d'autres stagiaires, notamment des élèves suivant des cursus dans le domaine social ou de l'animation. Dans ce cas, les modalités précises du stage, son contenu et son évaluation seront déterminés à l'avance en collaboration avec la structure partenaire.

¹⁰ Voir grille d'évaluation des stagiaires BAFA dans les annexes (p. 30)

¹¹ Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation est une étape essentielle dans le développement d'un projet, puisqu'elle permet de mesurer l'efficacité des actions menées et de réajuster l'action de l'équipe pédagogique. Elle sert également de fondation à la réflexion sur les futurs projets.

Un bilan des actions menées sera réalisé :

- À la fin de chaque période de vacances (hiver / printemps / été / automne)
- À la fin de chaque séjour de vacances ou mini-camp
- À la fin de chaque période scolaire pour évaluer les temps d'accueil périscolaire

Ces bilans reposeront sur une analyse quantitative (taux de fréquentation, nombre de nouvelles inscriptions...) mais aussi – et surtout – qualitative :

satisfaction des jeunes et des familles, respect des objectifs pédagogiques. Une grille d'évaluation synthétique pourra servir de base de réflexion.

Pour réaliser ces bilans, nous nous reposerons sur plusieurs outils :

- Une analyse chiffrée de la fréquentation
- Une grille d'évaluation des objectifs pédagogiques (voir page 31)
- Un questionnaire de satisfaction à destination des jeunes et des familles

Tous ces bilans saisonniers permettront de réaliser un bilan général du fonctionnement de la structure en fin d'année. L'objectif principale de ce bilan est de procéder à l'évaluation du projet pédagogique dans son ensemble et de proposer des évolutions en fonction de ces constats.

ANNEXES

Annexe 1 : règlement intérieur

Le présent document s'adresse aux jeunes accueillis dans la structure, ainsi qu'à leur famille. Il définit les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Espace Jeunes. Il est remis à chaque jeune lors de son inscription à l'Espace Jeunes et il est également affiché dans les locaux de la structure.

Présentation

L'Espace jeunes est une structure communale accessible aux jeunes dès l'été précédant leur entrée en sixième, et jusqu'à 17 ans révolus. Il s'agit d'un lieu de détente, de rencontre, d'échange et de partage. Cet espace constitue un espace de développement personnel et d'émancipation pour les jeunes, qu'il accompagne dans leurs projets et à qui il propose des activités adaptées.

L'Espace Jeunes est géré par un directeur, présent en permanence sur la structure. Le taux d'encadrement légal étant de 1 animateur pour 12 jeunes, un ou plusieurs animateurs supplémentaires pourront intervenir sur la structure si besoin (notamment pendant les vacances scolaires).

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accéder à l'Espace Jeunes, les familles doivent remettre au directeur un dossier d'inscription dûment rempli et rassemblant les pièces suivantes :

- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance et responsabilité civile en cours de validité
- Règlement intérieur signé par le jeune

- Cotisation de 15 euros (pour les jeunes résidant à Meymac) ou 18 euros (pour les jeunes résidant en dehors de Meymac)

Ce dossier est valable pour l'année scolaire en cours, de septembre à août (12 mois). Dans le cas d'une première inscription contractée pendant l'été, le dossier sera valable de juillet à août de l'année suivante (14 mois).

Accès à la structure

Dès lors qu'ils sont inscrits, les jeunes peuvent accéder librement à la structure pendant les horaires d'ouverture.

Période scolaire

PERIODE SCOLAIRE					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30

Période de vacances

VACANCES					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 18h00	9h00 18h00	9h00 18h00	9h00 18h00	9h00 18h00	Fermé

Ces horaires sont toutefois sujets à modifications en fonction notamment des activités proposées (sorties extérieures, soirées, séjours...) Le programme d'activités mentionne les horaires exacts de chaque période de vacances.

Les jeunes peuvent entrer et sortir de l'Espace Jeunes selon leur bon loisir dans les créneaux indiqués plus haut. Ils doivent cependant noter leurs heures d'arrivée et de départ sur le registre de présence mis à leur disposition à l'accueil.

Règles de vie

Respect du matériel

Le matériel d'activités de l'Espace Jeunes est mis à disposition des adolescents qui peuvent l'utiliser librement. Chaque jeune s'engage à prendre soin de ce matériel et à le ranger une fois son activité terminée. Toute dégradation involontaire doit être signalée aux animateurs. En cas de dégradation volontaire du matériel, il pourra être demandé au jeune de réparer/remplacer/rembourser l'objet cassé.

Respect des usagers

Les jeunes qui fréquentent la structure s'engagent à respecter les principes élémentaires de politesse et de savoir-vivre. Ils veilleront à ne pas confondre langage familier et propos orduriers ou insultants.

Alcool et tabac

La consommation d'alcool et de tabac est strictement interdite à l'Espace Jeunes et lors de toutes les activités organisées par la structure.

Les animateurs souhaitant fumer devront le faire pendant leur temps de pause et à l'abri du regard des jeunes.

Alimentation

La consommation de nourriture et de boisson (notamment les denrées apportées par les jeunes) est autorisée dans la salle d'accueil. Elle est interdite dans les autres salles de l'Espace Jeunes.

Utilisation des écrans

L'utilisation des consoles comme des ordinateurs est soumise à l'approbation du directeur de la structure et des animateurs, qui peuvent en restreindre l'accès afin de modérer le temps d'écran des adolescents.

Consoles de jeu. L'utilisation des jeux vidéo est soumise à la classification en vigueur (PEGI) y compris pour les jeux apportés par les jeunes.

Ordinateurs. L'accès à Internet est soumis au respect de la législation. Il est par conséquent interdit de consulter, stocker, diffuser des sites ou documents à caractère raciste, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité des personnes.

Téléphones portables. Les adolescents ont le droit de posséder et d'utiliser leur téléphone portable dans l'enceinte de l'Espace Jeunes, mais ces objets demeurent sous leur entière responsabilité. En outre, leur usage ne doit pas entraver le bon fonctionnement de la structure.

Non-respect du règlement

Le non-respect du règlement peut entraîner des sanctions, en fonction de la gravité de l'infraction.

Simple rappel et discussion avec les jeunes. C'est la mesure qui sera privilégiée.



Exclusion à la journée. En cas de comportement grave insistant, le personnel encadrant pourra demander au jeune de quitter la structure. Le directeur préviendra alors la famille des raisons ayant motivé cette exclusion.

Exclusion prolongée. Dans le cas d'un comportement persistant portant atteinte à la sécurité physique, morale ou affective des usagers, le personnel encadrant pourra proposer au Maire (responsable légal de la structure) de prendre toute mesure adaptée, y compris l'exclusion prolongée ou définitive du jeune concerné.

Annexe 2 : Grille d'évaluation des stagiaires BAFA

Echelle d'évaluation :	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #FFA500;"></td> <td>Non acquis</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFFF00;"></td> <td>En cours d'acquisition</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #008000;"></td> <td>Acquis</td> </tr> </table>		Non acquis		En cours d'acquisition		Acquis	Début	Mi-stage	Fin
			Non acquis							
	En cours d'acquisition									
	Acquis									
Critère 1 : la sécurité										
Je sais garantir la sécurité morale et affective des jeunes										
Je sais garantir la sécurité physique des jeunes										
Je connais les soins élémentaires en cas de blessure légère										
Je connais l'essentiel de la législation Jeunesse et sport en matière d'ACM										
Critère 2 : accueil, communication et relations avec acteurs										
J'accueille et j'accompagne les jeunes dans leur utilisation de la structure										
Je communique avec les parents										
Je communique avec les institutions et les partenaires extérieurs										
Je participe activement aux réunions d'équipe										
Critère 3 : le projet pédagogique										
Je sais faire la différence entre un projet éducatif, un projet pédagogique, un projet d'animation et un projet d'activité										
Je connais les objectifs généraux de la structure										
J'ai pris connaissance du projet pédagogique										
Je sais élaborer un projet d'animation en accord avec le projet pédagogique										
Critère 4 : encadrer et animer vie quotidienne et activités										
Je connais et je respecte le principe de courbe d'intensité d'une activité										
Je sais organiser et gérer une journée type avec un groupe de jeunes										
Je connais les particularités du public que j'encadre en termes de rythme, de besoins et d'attentes										
Je suis capable de déployer des activités variées (activités physiques et de plein air, activités d'expression, activités manuelles)										
Je sais faire preuve d'autonomie et de faculté d'adaptation dans la préparation de mes activités										
Je sais évaluer les activités que je mène										
Critère 5 : accompagner les mineurs dans leurs projets										
J'ai des notions de méthodologie de projet										
Je sais identifier et accompagner les projets et initiatives des jeunes										

Annexe 3 : grille d'évaluation de l'action pédagogique

Echelle d'évaluation :			Evaluation
	 Objectifs non développés / résultats insatisfaisants		
	 Objectif en cours de déploiement / résultats perfectibles		
	 Objectif atteint / résultats satisfaisants		
Favoriser l'accueil de tous			
Fonder et entretenir une relation de confiance mutuelle avec les jeunes et les familles			
Entretenir/renouer le lien avec les 15-17 ans			
Développer l'implication du public féminin			
<i>Actions spécifiques menées :</i>	<i>Commentaires :</i>		
Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire			
Faciliter la mobilité du public adolescent			
Impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire			
Favoriser les rencontres avec les autres jeunes du territoire			
<i>Actions spécifiques menées :</i>	<i>Commentaires :</i>		

Faire de l'Espace Jeunes un espace démocratique et citoyen		
Impliquer les jeunes dans la vie quotidienne de la structure		
Impliquer les jeunes dans l'élaboration du programmes d'activités		
Sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable		
<i>Actions spécifiques menées :</i>	<i>Commentaires :</i>	
Accompagner les jeunes dans le développement de leur personnalité		
Offrir aux jeunes un cadre sécurisant indépendant du milieu scolaire ou familial		
Accompagner les jeunes dans leurs initiatives et leur permettre d'exprimer leurs choix et leurs aspirations		
Offrir aux jeunes l'accès le plus large possible aux activités sportives, culturelles et de loisirs		
<i>Actions spécifiques menées :</i>	<i>Commentaires :</i>	

Annexe 4 : protocole sanitaire

Les règles suivantes découlent du *Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement* mise à disposition par le SDJES le 22 juin 2021.

Accueil des mineurs

Nous invitons les responsables légaux à prendre la température des mineurs avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

L'assistant sanitaire / référent Covid19 est chargé de mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement ou au cours d'une activité.

Suivi sanitaire

L'assistant sanitaire de l'accueil est désignée référent Covid-19. Il formalise et se charge de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 7 juillet 2020 « relatif à l'adaptation des mesures concernant les différentes doctrines à appliquer dans les milieux scolaire et universitaire et pour l'accueil collectif des mineurs selon l'évolution du virus SARS-CoV-2 dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2020 ».

En collaboration avec le directeur de l'accueil, le référent Covid-19 se charge d'informer les familles :

- des conditions de fonctionnement de l'accueil ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (ils fournissent à l'enfant assez de masques pour la durée de l'accueil, tenant compte du fait que le port du masque n'est obligatoire que pour les seules les activités en espaces clos (a minima 4 par jour) ainsi que des mouchoirs en papier jetables, ils lui expliquent les consignes sanitaires à appliquer (qui seront rappelées par des messages/affiches de sensibilisation) etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre mineur.

Application des gestes barrières

Le lavage des mains. Les jeunes et les animateurs doivent se laver les mains, a minima :

- à l'arrivée à l'Espace Jeunes
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant le départ de l'Espace Jeunes.

Les règles de distanciation. Une distanciation physique d'au moins deux mètres est mise en place chaque fois qu'elle est matériellement possible et quand le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs, y compris pour les activités physiques et sportives. Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

Le port du masque. Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos.

Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs dans les espaces clos sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'Espace Jeunes dispose par ailleurs d'une réserve de masque qu'il peut fournir aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

Désinfection des locaux

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables utilisées pour la restauration (activité repas ou permanence repas) sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

Il sera procédé aussi fréquemment que possible à une aération des différentes pièces de l'Espace Jeunes : le matin à l'ouverture de l'accueil, entre les temps d'activités et pendant le nettoyage des locaux.